



NANCY – METZ

Bulletin de la section académique du
Syndicat National de l'Éducation Physique

SNEP-FSU

17, rue Drouin 54000 Nancy
Téléphone : 06.03.19.45.69
s3-nancy@snepfusu.net

TRIMESTRIEL n° 105/2021
JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE

Imprimé par nos soins.

Directeur de la publication : Roberto Ernesti
57050 Metz Nord. Prix unitaire 1 Euro
N° ISSN 1269-4282, n° CPPAP 1123 S 06762

Info

URGENCE : GRÈVE LE 23 SEPTEMBRE

J&S - UNSS...	2
L'action paie - Stagiaires	3
Le SNEP agit !	4
PP - COVID - SNEP !	5
Document à afficher !	6-7
Retraites - Acte fort	8
Rejoindre le SNEP	9
Agenda - Mutations 2021	10
TZR - RDV carrière	11
Hors Classe - Classe Ex.	12



Ce bulletin est envoyé à tous les collègues de l'académie grâce aux cotisations des syndiqués



« Vive les Sports Collectifs ! Vive l'EPS ! »

« Le succès de nos équipes de France illustre la qualité de l'enseignement de ces sports à l'école. Saluons le travail des enseignants d'EPS (...). »

Cette intervention a fait bondir bon nombre de sportifs et de profs d'EPS, (peut-on avoir un réel impact avec 3 heures en collège et 2 heures en lycée ?)

Depuis ce tweet une fois de plus maladroit (et/ou provocateur), nous sommes sollicités par les médias pour exposer notre « réaction ». Nous saisissons cette opportunité pour dénoncer la maltraitance que subit notre discipline.

A la rentrée 2021, plus de 43 000 élèves supplémentaires sont attendus dans le second degré et 1883 postes sont supprimés (dont 182 en EPS...). Pour pallier le manque d'enseignants, le ministère recourt à l'augmentation des effectifs par classe, l'emploi de personnels contractuels, l'imposition massive des HSA. Mobilisons-nous face à cette politique : soyons massivement en grève le 23 septembre pour défendre nos droits !

La réforme de la formation initiale avec la mise en place des MEF alternants à 6h de cours en responsabilité (43 étaient prévus dans l'académie) poursuit cette même logique. De plus, ces étudiants de M2 risquent d'être en difficulté pour préparer leur mémoire et leur concours. Nous serons là pour les épauler.

Concernant les protocoles EPS, le SNEP a réclamé des scénarii clairs et transparents bien en amont de la rentrée. Le Ministère les a publiés fin juillet. Le scénario jaune sera appliqué à la rentrée. Seuls les « sports de contacts » sont interdits. La pratique en salle est autorisée.

Soyons ambitieux dès la rentrée pour proposer une EPS variée et de qualité à nos élèves avant une éventuelle complication de la situation sanitaire ! Relevons la tête pour nous interroger, débattre sur d'autres sujets que la pandémie.

Pour cela, nous vous proposerons des stages tout au long de l'année, et nous vous invitons à participer le 7 octobre aux « 40 ans de l'EPS à l'Éducation Nationale » et à la « semaine de l'EPS » au mois de novembre.

Cette année, le bureau académique du SNEP a choisi comme fil rouge les équipements pour l'EPS. Nous comptons sur votre mobilisation : vous pouvez compter sur notre volonté à défendre vos droits et notre belle discipline, pourvoyeuse de champions !

Céline BRISTIEL et Christine GRUZELLE
Co Secrétaires Académiques du SNEP-FSU

Actu acad UNSS : ça bouge à la Direction Régionale



A cette rentrée, Olivier Morin quitte, sa fonction de Directeur Adjoint au service régional de l'UNSS de l'académie Nancy-Metz. Il sera remplacé provisoirement pour cette année scolaire par Laurent Codato.

Tous les membres du bureau académique du SNEP NANCY-METZ remercient vivement l'implication d'Olivier tout au long de ses années à l'UNSS, et lui souhaitent une excellente reprise dans sa nouvelle fonction à la FFSU.

Par ailleurs, nous souhaitons la bienvenue à Laurent et espérons qu'il sera bien accueilli au sein de l'UNSS.

Enfin, le SNEP prendra contact avec le service régional dans le but d'échanger afin d'aider à la meilleure reprise possible des AS et de ses activités.

Christelle SCHULTE et Pierre GOUDOT pour les membres du bureau académique du SNEP Nancy-Metz



ATTENTION :

La date limite d'inscription au PAF 2021-2022 est fixée au lundi **4 octobre 2021 minuit**. Inscrivez-vous sur GAIA, même si l'offre de formation est très réduite...

RESPECT DU FORFAIT UNSS : RAPPEL

Le Forfait UNSS de 3 heures hebdomadaires fait partie intégrante du service de tous les enseignants d'EPS.

Le nombre de forfaits UNSS dans l'établissement ne doit pas être dépendant du nombre de professeurs exerçant sur un temps complet mais **doit être attribué à chaque enseignant, quel que soit son statut (TZR, contractuel) ou son service (complément)** : un enseignant réalisant son temps de service sur plusieurs établissements doit disposer de l'intégralité de son forfait UNSS (3h hebdomadaires).

Nous invitons les collègues à **une grande vigilance**, dès la rentrée et lors de la signature de leur état de service (VS) dans chaque établissement.

Donc, si vous constatez une irrégularité, intervenez rapidement auprès de M. Hoppe, IPR EPS, responsable du sport scolaire au niveau des missions des IPR de l'académie : laurent.hoppe@ac-nancy-metz.fr.

Mais prévenez également le SNEP aux adresses mails :
christelle-schulte@orange.fr; pierregoudot.snep@gmail.com.

Christelle Schulte et Pierre Goudot, Responsables SNEP du dossier UNSS

J&S : La rentrée sportive sous le signe des « pass »

Si certaines conséquences de la crise sanitaire sur les clubs sont encore difficiles à apprécier (notamment au niveau financier), la baisse du nombre de licenciés/adhérents et la fragilisation du bénévolat semblent avérés. Mais pour y remédier et réinstaurer une dynamique positive au sein du mouvement sportif, les mesures annoncées par la ministre des sports pour la rentrée sont-elles adaptées ? Entre le pass'sport et le passe sanitaire, la rentrée s'annonce compliquée dans beaucoup de clubs !

Si le pass'sport est une aide (50 €) qui sera probablement appréciée par les familles qui peuvent en bénéficier, les clubs apprécieront la surcharge de travail administratif nécessaire pour se faire rembourser...

Ils apprécieront aussi de devoir contrôler le passe sanitaire de leurs pratiquants mais aussi de leurs encadrants, qu'ils soient salariés ou bénévoles.

Quant aux collègues Jeunesse et Sports, ils sont en difficulté pour répondre aux nombreuses interrogations du mouvement sportif et des collectivités territoriales en cette rentrée, non seulement parce qu'ils sont sous-effectifs dans la plupart des services départementaux (SDJES) et qu'ils ont d'autres missions à réaliser en cette période (ex : subventions), mais aussi parce que les informations du ministère leur arrivent très tardivement, souvent après les communications « grand public ». Pour autant, ils restent pleinement mobilisés au service des usagers, ce que ne manque pas de valoriser le SNEP-FSU à chaque occasion !

*Gwenaëlle NATTER
Secrétaire Nationale Sport SNEP-FSU
Prof de Sport à la DRAJES Grand Est*

Actu Acad **KEGANGE : UNE ACTION COLLECTIVE GAGNANTE FACE A UNE ADMINISTRATION DEFAILLANTE !**

En septembre 2020, une nouvelle équipe de direction a été nommée au collège de la Canner. Rapidement, le climat s'est détérioré au sein de l'établissement. Dégradation des conditions de travail, manque de visibilité et d'implication de la direction, désorganisation sur le plan pédagogique et décisions incohérentes concernant la discipline ont instauré chez un grand nombre de personnels une souffrance au travail. Pour beaucoup, après l'envie de muter est venue l'envie de se battre et de retrouver la sérénité connue précédemment.

Avec l'aide de la FSU (SNES et SNEP) et de la CGT-Educ, de nombreuses actions ont été menées (HIS à répétition, courriers destinés à alerter l'Inspection Académique ainsi que le Rectorat, réunions et entretiens auprès du directeur académique et enfin grève, le 6 mai), relayées par les médias.

C'est parce que nous sommes restés unis, refusant de voir les conditions d'enseignement se dégrader pour nos élèves que nous avons réussi à faire front face à l'administration !

Et le rapport de force a été en notre faveur car la direction (chef d'établissement et adjoint) n'a pas été reconduite à la tête de l'établissement pour cette année.

Cela montre bien que c'est ensemble qu'on peut faire bouger les lignes et qu'un collectif soutenu par un syndicat peut arriver à ses fins surtout quand celles-ci sont pour le bien-être de tous, personnels et élèves !

Céline LEMERCIER

UNE RENTREE DES STAGIAIRES PAS COMME LES AUTRES...

Cette année, 29 stagiaires dont 25 issus du CAPEPS externe et 4 du CAPEPS interne ont demandé à faire leur stage de titularisation dans notre académie de NANCY METZ. Mais seulement 17 stagiaires ont pu obtenir satisfaction.

Félicitations pour cette réussite au CAPEPS interne pour Quentin GERARD, Nicolas LAGRANGE, Jonathan SATORI et Grégoire TRAP et au CAPEPS externe pour Juliette BERNHARD, Angèle BOILEAU, Pierrick CADET, Tristan CRIDA, Hyppolyte DEMANGE, Laurianne FREUND, Amaury GAGELIN, Victor GIACOMAZZI, Louis HARTE, Coline HEULLE, Alexis INGENITO, Anne-Charlotte LANHER, Nicolas LEJEAU, Thomas MATHIS, Blandine NAGEL, Pauline PAHLER, Léa PIZZIMONTI, Louis PORREAUX, Victor REMY, Martin TALABAS, Tanguy VALDENNAIRE, Amélie VENTURINI et Julia VITALI.

Autre nouveauté, à ces stagiaires issus du concours CAPEPS qui feront 9 heures et 3h UNSS sur un semestre, s'ajouteront environ une trentaine de contractuels alternants. Ce seront des étudiants de Master 2 préparant le concours du CAPEPS et qui assureront un

service annuel de 6h.

Le rectorat de NANCY a fait le choix de privilégier ce recrutement de contractuels alternants au détriment des lauréats du CAPEPS et des contractuels des années précédentes.

Tous les ans, le recteur accueillait tous les stagiaires de toutes les disciplines en plénière, quelques jours avant la rentrée. Cet accueil, initialement prévu le 26 août, a été annulé au dernier moment sans explications et reporté à une date ultérieure. Mais nous avons pu rencontrer tous les stagiaires EPS et les contractuels alternants ce vendredi 27 août au début de leurs 2 jours de formation à la Fac de sports de NANCY. Nous serons là tout au long de l'année pour répondre à leurs questions et les accompagner au mieux pour leur entrée dans le métier.

Toutes nos félicitations également à Cyrille VINCENT pour sa réussite à l'agrégation interne.

*Laurence BAUDESSON et Laurent SIMONIN
pour le dossier « stagiaires » du SNEP*

ENQUETE EQUIPEMENTS SPORTIFS

Connaissez-vous le guide du M.E.N sur les équipements ?

Les efforts du SNEP ont payé, le ministère a publié un guide « accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires » Editions Repères – CNDP- juin 2021.

Il est en ligne sur le site du SNEP rubrique équipements –outils pour revendiquer
http://www.snepfsu.net/equipe/guide_men.php

Il n'est pas parfait mais il représente un point d'appui important dans les instances et les réunions que vous et nous aurons avec les collectivités et les instances de l'E.N.

Pour information, le SNEP va sortir un nouveau guide, dans l'année 2021-2022, qui sera davantage complet, et avec d'autres éléments essentiels et également des mises à jour !

Avant, cette nouvelle publication, Le bureau académique du SNEP de Nancy- Metz a décidé d'entreprendre un important travail de recensement et d'analyse des équipements sportifs mis à disposition des collèges et lycées publics de notre académie. Ce sera un travail d'au moins un an pour lequel les militants seront sollicités.



Une enquête conséquente réalisée en 1998 avait permis de montrer aux élus et responsables de notre administration que des besoins criants existaient. 83% des établissements de l'académie avaient rempli l'enquête. Depuis, des constructions et des rénovations ont eu lieu. Le rectorat et l'inspection pédagogique régionale ont depuis, eux aussi, étudié l'état des pratiques pédagogiques en lien avec la qualité des installations sportives.

Mais depuis plus de 20 ans, le parc d'équipements sportifs a vieilli. Les choix politiques locaux ou régionaux ignorent les besoins. Notre enquête, pour laquelle nous vous solliciterons, permettra de faire un état des lieux exact à la rentrée 2022 et de comparer l'existant avec les préconisations du guide ministériel.

Une publication spéciale du SNEP fera la présentation, département par département, des résultats collectés. Chaque établissement ayant participé à l'enquête en recevra un exemplaire.

Les référentiels équipements du SNEP sont là pour vous aider. Pour les commander ou les télécharger :

<http://www.snepfsu.net/equipe/bon.php>

Cette enquête en ligne sera à remplir si possible avant les vacances de Toussaint (23 octobre 2021) à votre correspondant local SNEP ou à :

- Christine Gruzelle et Laurence Baudesson pour les collèges du 54 – s2-54@snepfsu.net
- Marie-Inès Breniaux et Christelle Schulte pour les collèges du 55 – s2-55@snepfsu.net
- Céline Bristiel et Céline Lemercier pour les collèges du 57 – s2-57@snepfsu.net
- Laurent Simonin pour les collèges du 88 – s2-55@snepfsu.net
- Pierre Goudot pour les lycées-LP de l'académie – pierregoudot.snep@gmail.com

Christine Gruzelle, membre du bureau académique du SNEP et professeure d'EPS en poste au collège Farenc de Dombasle, et Céline Bristiel, membre du bureau académique du SNEP et professeure d'EPS en poste au collège Rabelais de L'Hôpital, remplacent Marie-Annick Richard et Laetitia Sobac aux postes de co secrétaires académiques.

Marie-Annick a rempli cette mission pendant 1 année et a obtenu en juin sa mutation dans le Gers. Nous tenons à la remercier pour son investissement au sein des différentes structures de notre organisation syndicale (locale, départementale, académique et nationale). Nous lui souhaitons le meilleur pour cette nouvelle page de son parcours personnel et professionnel.

Laetitia Sobac poursuit son activité syndicale avec d'autres fonctions (dossier corpo notamment) afin d'assurer la continuité du travail syndical dans notre région.



Le chef d'établissement peut-il imposer la charge de professeur principal ? **NON !**

Le rôle du professeur principal est précisé par la circulaire n°93-087 du 21 janvier 1993.

La désignation du professeur principal pour chaque classe est une obligation légale. La circulaire précise que « les professeurs principaux sont choisis par le chef d'établissement », mais le chef d'établissement ne dispose pas de l'autorité pour désigner les professeurs principaux.

En effet, le statut des enseignants, quels que soient leur corps et leur grade, ne mentionne pas la charge de professeur principal.

Le chef d'établissement ne peut donc pas, en conséquence, désigner un professeur principal sans l'accord de l'intéressé.

Laetitia SOBAC

Situation professionnelle des personnes vulnérables

La situation des personnes vulnérables pour cette nouvelle rentrée scolaire a évolué : le décret du 10/11/2020 ne s'applique plus.

Le nouveau décret et la circulaire "personnels vulnérables" sont sortis le 9 septembre 2021 avec la **nécessité d'identifier la haute densité virale.**

Décret :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044030573>

Circulaire :

https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/textes_de_reference/2021/20210909-circulaire-DGAFP.pdf

En cas de questions ou de difficultés, ne restez surtout pas isolé contactez sans attendre votre section académique du SNEP-FSU: snep.nancy.sante@gmail.com

Laetitia SOBAC - Isabelle CHAUBE

- A CONSERVER -

Organigramme 2021

NIVEAU ACADEMIQUE

Co-Secrétaires générales

Trésorier
Syndicalisation

Responsable
Publication



Christine Gruzelle

et

Céline Bristiel

Philippe Collot

Roberto Ernesti

s3-nancy@snepfsu.net

s3-nancy@snepfsu.net

t3-nancy@snepfsu.net

rs-nancy@snepfsu.net

06.62.03.68.29

06.82.06.44.37

06.77.84.91.96

06.30.05.60.25

NIVEAU DEPARTEMENTAL

54

55

57

88



Christine
Gruzelle

et

Laurence
Baudesson

Christelle
Schulte

et

Marie-Inès
Breniaux

Céline Bristiel

Laurent Simonin

s2-54@snepfsu.net

06.62.03.68.29

s2-55@snepfsu.net

06.78.39.07.44 06.31.96.32.92

s2-57@snepfsu.net

06.77.84.91.96

s2-88@snepfsu.net

06.30.05.60.25

COMMISSAIRES



Laurent Simonin

Laetitia Sobac

Chantal Suarez

suarezchantal@yahoo.fr

Mélanie Guenser

Pierre Goudot



Laurence
Baudesson

Patrick Chevallier

Christine Gruzelle

Pierre-Etienne Flaczynski

Nathalie Hergat

RESPONSABLES DE DOSSIERS

UNSS

EQUIPEMENTS

STAGIAIRES

SECTEUR PEDA



Christelle S.
et Pierre G.



Pierre G. et
Roberto E.



Laurence B. et Laurent S.



lau.baudesson@hotmail.fr



Christine
Gruzelle



et
Céline
Bristiel

**JEUNESSE
& SPORTS**

RETRAITES

CORPO

Non-titulaires

SANTE

TZR



Gwenaelle Natter

gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr



Roland Rouzeau

roland.rouzeau@free.fr

06.89.10.35.17



Laetitia Sobac

armelleamann-snep.non.titulaire@yahoo.com



Armelle Amann



Isabelle Chaube

snep.nancy.sante@gmail.com



Emilie Bermand

emilie.bermand@sfr.fr

PARITAIRES



Pierre Desry

pierre.desry@live.fr



Céline Lemercier



Nicolas Jambois



Christelle Schulte



Arnaud Knibiehly



Stéphanie
Colle



Gabriel Manivong



Emilie Bermand

COORDONNEES SNEP ACADEMIQUE

Nancy : 17 rue Drouin 54000 NANCY

Metz : 1 rue du pré chaudron 57070 METZ

s3-nancy@snepfsu.net



RETRAITÉ.E.S ET NÉO RETRAITÉ.E.S SE SYNDIQUER N'EST PAS SUPERFLU

Actu acad

Si la retraite est une nouvelle étape, elle n'est pas pour autant nécessairement synonyme de rupture et de repliement individualiste.

D'autant moins que quelques dossiers concernent directement les retraités :

- Le niveau des pensions : il est en moyenne, pour 2019, en baisse de 1 740 € par an comparé à 2016 (voir article du bulletin national) ;
- L'avenir de la prise en charge des personnes dépendantes (si nous ne sommes pas encore directement concernés, nos ascendants -et parfois nos descendants- peuvent l'être).

D'autres dossiers communs aux actifs et aux retraités nous concernent également, comme celui de la santé (avenir de la sécurité sociale, de l'hôpital public, du médicament ...), sans parler de la possibilité d'une nouvelle réforme des retraites pour l'instant différée. Et nous ne sommes généralement pas totalement indifférents à l'évolution de l'EPS et du Sport.

La solidarité, la capacité de réflexion et d'action collectives, sont le cœur des préoccupations syndicales pour que chacune et chacun puisse espérer la retraite la plus heureuse possible.

Une journée d'action unitaire des retraités est prévue le 1^{er} octobre. Nous vous en précisons les modalités dans les départements par circulaire.

Retraité.e.s, néo retraité.e.s, nous vous accueillons avec plaisir au SNEP.

(N. B. : un bulletin SNEP spécifique retraités est adressé chaque trimestre aux retraités syndiqués. L'association SNEP Toujours organise des séjours culturels et de loisirs à l'intention des retraités).

Roland ROUZEAU

INVERSER LA TENDANCE !

Le gouvernement cherche à évincer les représentants des personnels de toutes les décisions administratives concernant nos carrières. La suppression de certaines CAP en est la meilleure preuve. Mais cela ne suffit pas. La note de service du 12-7-2021 qui définit le programme d'évaluation au BAC 2022 pour les enseignements de spécialités des sections STMG, annonce que certaines parties du programme ne pourront pas faire l'objet d'une évaluation. Autant dire qu'elles peuvent même ne pas être abordées. Parmi ces parties du programme, il y a le droit de grève, la liberté syndicale, expliquer les rôles des partenaires sociaux et des représentants salariés dans une entreprise, entre autres ! Le gouvernement serait-il en train de réussir son entreprise de destruction du syndicalisme ?

La réduction du champ d'action des syndicats en commission paritaire a peut-être mis à mal le lien entre la profession et le SNEP. Pourtant, malgré l'opacité des décisions prises lors des mutations et des promotions (accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle), le SNEP n'a cessé d'accompagner les collègues qui le souhaitent.

Pour inverser cette tendance, il devient important voir vital que la force syndicale se renforce et s'élargisse. Nous ne pouvons que vous inviter à nous rejoindre en nombre afin de montrer que notre travail au service des collègues est utile. Cela donnera davantage de poids à chacune de nos interventions auprès de l'administration.

Nos bulletins continuent de paraître pour tous. Nous accompagnons tous les collègues en commission de réforme. Nous nous battons pour avoir des installations de qualité, un salaire à la hauteur de nos qualifications et compétences. Nous demandons de pouvoir travailler dans des conditions sanitaires acceptables, pour un sport scolaire dynamique, pour des programmes dignes de ce nom. Nous proposons toujours des formations de qualité, etc...

Aidez-nous dans toutes ces missions : adhérez au SNEP-FSU !

Nous sommes forts des plus de 80% de votes lors des élections professionnelles. Une étude récente montre que 51% d'entre vous au niveau national sont prêts à adhérer au SNEP-FSU. C'est le moment de nous rejoindre !

Nous en profitons pour remercier chaleureusement nos adhérents fidèles qui nous permettent de poursuivre nos actions avec envie et efficacité. Alors à bientôt !

Philippe COLLOT, trésorier académique du SNEP

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : SNEPFSU Nancy-Metz, Philippe COLLOT, 66 bd Victor HUGO, 54510 Tomblaine

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom	Code établissement				
	Nom de jeune fille	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
	Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire	
		Disponibilité		Congès (parental...)		

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin FSU ("POUR")	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU. Date et signature	
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Classe	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
	CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
	CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégé - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4	103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6	132 €					
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5	117 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7	146 €						
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	88 €										
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €											
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €											
Congé parental - disponibilité	46 €											
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.												
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.												
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4	94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	148 €						
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5	103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	160 €						
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10	168 €						
	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €								

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Nouveauté ! En ligne sur le site <http://www.snepfsu.net>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input type="text"/>	

! CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.



23 septembre et 5 octobre : journées de mobilisation

La rentrée 2021 est de nouveau marquée par un manque d'anticipation et de concertation. Par ailleurs, alors que cette rentrée aurait nécessité un plan d'urgence avec la création massive de postes, le ministère fait tout le contraire. Les syndicats FSU, SUD, FO et CGT éducation dénoncent l'ensemble des mesures annoncées. Ils appellent à la grève le 23 septembre et à poursuivre les mobilisations dans le cadre du mouvement interprofessionnel du 5 octobre.

24 septembre : soirée de l'EPS

Soirée en visioconférence en 2 parties : un premier temps **d'analyse historique** et un second temps pour débattre des **défis que l'EPS doit relever**.

7 octobre : journée des 40 ans de l'EPS à l'EN

Le SNEP organise **6 tables rondes en visio** tout au long de la journée avec des invités marquants de l'histoire de l'EPS. L'idée est de porter une analyse critique de ce que nous sommes devenus depuis notre intégration à l'Education Nationale. Vous pourrez suivre ces conférences en « live » ou en « replay ». Ne manquez pas de vous connecter ! Objectif : 10 000 connexions !

Fin octobre - début novembre

Nous organiserons un stage pédagogique académique avec de la pratique pour s'interroger : « le **double dutch** a-t-il une place légitime en EPS ? ». Soyez vigilants pour vous inscrire.

15-19 novembre : semaine de l'EPS

Des actions seront menées dans l'académie pour mettre en avant notre discipline et suivre notre fil rouge sur la problématique des équipements. Accompagnez-nous !

Christine GRUZELLE

ACTU CORPO

MUTATION INTRA 2021 EN EPS : LE SECOND MOUVEMENT SANS CONTROLE DE VOS ELUS

Pour la seconde fois, les procédures d'affectation des personnels ayant demandé une mutation s'est fait sans que les habituelles FPMA ne se tiennent. Donc sans le regard ni le contrôle des élus paritaires. Les mutations prononcées en juin dernier pour cette rentrée ont donc fait suite à la simple mise en œuvre d'un traitement algorithmique.

Dans notre académie, **181** demandes de mutation avaient été déposées. **77** mutations ont été réalisées. **43** mutations « pures » (collègues titulaires d'un poste en établissement ou TZR sur zone), **34** « obligées » (entrants à l'inter, réaffectation des mesures de carte scolaire, réintégration de disponibilité...). **6** collègues ont été traités « en extension » (non satisfaits sur leurs vœux émis).

Dans chaque département, vous pouvez vous tourner vers votre secrétaire départemental (voir trombinoscope en pages centrales). Le SNEP départemental est là pour vous accueillir, vous informer, vous conseiller.

Dans tous les cas : **si vous avez obtenu une mutation pour cette rentrée 2021, avertissez le SNEP académique** à corpo-nancy@snefsu.net afin que nous disposions des informations que le rectorat ne nous donne désormais plus ! Et que nous puissions vous informer et vous faire parvenir nos bulletins. Contactez votre secrétaire départemental sans plus attendre. (cf le trombinoscope 2020-2021).

Laetitia SOBAC et Chantal SUAREZ – élues paritaires du SNEP

Barres départementales (données fournies par le rectorat)

dép	établissement	Collège	Lycée	LP
54	14 pts	14 pts	590 pts	34,3 pts
55	/	/	/	/
57	14 pts	34 pts	155 pts	14 pts
88	142 pts	142 pts	/	/
ZR	/			



Être TZR n'est déjà pas chose facile, alors autant pouvoir démarrer dans de bonnes conditions. Pour cela, dès le début de l'année, je suis attentif(ve) à quelques points :

- signer mon procès-verbal d'installation le jour de la pré-rentrée ;
- veiller à ce que l'arrêté de nomination ne soit pas antidaté et ne pas hésiter à le corriger manuellement (important pour la mise en paiement des frais) avant ;
- mon RAD (rattachement administratif) ne peut pas être changé(e) sans une demande écrite de ma part adressée au recteur ;
- bien avoir son forfait de 3h d'UNSS dans son service (décret 28/05/14).

Le maxima de service est de 17h+3h d'UNSS. Si je me retrouve avec moins d'heures d'enseignement, je peux être amené(e) à faire la différence dans mon RAD, mais en aucun cas on ne peut m'imposer autre chose que l'enseignement de l'EPS (on parle bien de **MAXIMA** de service).

Si je suis sur 2 établissements non limitrophes, j'ai droit à une réduction de service d'1h (j'ai ce même droit si je suis sur 3 établissements d'une même commune).

Si je suis affecté(e) en REP +, j'ai droit à la pondération (0,1) calculée en fonction de mon service. Quelle que soit mon affectation, j'ai droit à des indemnités :

- Si je suis en AFA (Affectation à l'Année), je peux prétendre à des frais de mission (déplacement et repas).
- Si je suis en SUP (Suppléance = remplacement de courte ou moyenne durée), j'ai droit à des ISSR (pour cela, je me rapproche du secrétariat de mon établissement).

Si d'autres interrogations restent sans réponse, ne pas hésiter à prendre contact avec la responsable TZR SNEP FSU de l'académie. Et si nous constatons une forte demande, un stage spécial TZR pourra être organisé avant la fin du 1^{er} trimestre.

Pour toute question, n'hésitez pas :

emilie.bermand@sfr.fr

Emilie BERMAND Responsable du dossier TZR

RENDEZ-VOUS DE CARRIERE : Contestation de votre « avis final » : ne pas hésiter !

Vous pouvez contester l'avis dans les deux cas suivants :

- **s'il y a une incohérence forte entre l'évaluation primaire et celle du recteur, dite « finale ».** Les appréciations sont très majoritairement « excellent » mais l'appréciation finale est en-dessous (« satisfaisant » ou « très satisfaisant »).
- L'autre type de contestation **qui est une contestation plus globale.** Dans ces dossiers, l'appréciation finale semble pour partie correspondre à l'évaluation initiale. Mais vous estimez que votre travail n'a pas été assez reconnu et que votre investissement va au-delà de ce qui a été relevé par le Chef d'établissement et/ou l'IPR EPS.

L'avis posé concernant votre valeur professionnelle étant pérenne, il est important de bien réfléchir à contester, car il sera ensuite trop tard. Ne pas hésiter !

Dans un premier temps, il faut écrire un courrier de contestation détaillé au recteur (dans les 30 jours francs qui suivent la notification de l'avis). Si l'avis final initial n'est pas modifié, il faut saisir ensuite la CAPA (à nouveau dans les 30 jours francs suivant la réponse du recteur).

Attention ! il n'est pas possible de saisir la CAPA pour contester son avis « recteur » si on a déjà réalisé la première étape de la contestation !

En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter :

corpo-nancy@snefsu.net

NB : les rendez-vous de carrière qui n'ont pu avoir eu lieu pendant la période de confinement l'an passé doivent se tenir prioritairement lors de ce premier trimestre. Si vous n'avez pas encore été informés de la date de celui-ci (visite IPR EPS et entretien avec Chef d'Etablissement), n'hésitez pas à nous contacter par mail et à en référer également aux IPR EPS.



Dès à présent, faites savoir votre attachement au paritarisme en adressant un mail à M. le Recteur : ce.recteur@ac-nancy-metz.fr avec copie au SNEP (s3-nancy@snepfusu.net)

« M. le Recteur, je souhaite continuer à être représenté par les élus paritaires de mon corps d'enseignant d'EPS, et ce lors de toutes les commissions paritaires et groupes de travail. Je juge cette fonction importante et je souhaite qu'elle perdure. »

HORS CLASSE 2021

Chantal SUAREZ et Laetitia SOBAC

La promotion à la hors classe 2021 s'est déroulée fin juin pour la première fois sans CAPA. Aucun commissaire paritaire n'a pu assister aux propositions d'accès à la HC.

Au final, 49 collègues ont été promus à la hors classe sur les 252 collègues au 9^{ème} échelon + 2 ans promouvables. 22 hommes et 27 femmes ont été promus soit 45% pour les hommes et 55% pour les femmes. Toutes les promotions ont été faites en respectant un classement établi fonction d'un barème obtenu :

- par son ancienneté (échelon et ancienneté dans l'échelon) ;
- par l'appréciation recteur suite au 3^{ème} rendez-vous de carrière au 9^{ème} échelon+1 an.

Il n'y a eu aucune prise en compte des collègues âgés, proches de la retraite. Rien pour les collègues défavorisés lors de la mise en place du changement d'accès à cette promotion. En effet pour ces collègues promouvables en 2019, leur avancement dans ce classement ne se fait parfois que de quelques rangs alors que d'autres qui ont pu bénéficier d'un RDV de carrière vont avancer beaucoup plus vite. Nous estimons le préjudice à plus de 4 ans de retard. Lors de nos audiences avec le recteur, nous abordons ce problème toujours pas pris en compte lorsque l'administration établit les promotions à la HORS CLASSE.

Laurent SIMONIN

Promotions à la Classe Exceptionnelle et à l'échelon spécial 2021

Les tableaux de promotions de ce grade ont été établis par la seule administration au courant de ce mois d'août. La loi de transformation de la fonction publique a en effet supprimé les commissions paritaires au cours desquelles les représentants des personnels (élus par les collègues) participaient aux opérations d'avancements de grades et d'échelons.

Cette mise à l'écart des personnels ne fait que renforcer le caractère opaque et subjectif des promotions et provoque un fort et légitime ressentiment des collègues. On est bien loin de l'Ecole de la Confiance prônée par le ministre.

La lecture du tableau d'accès à la classe exceptionnelle suscite quelques observations :

Nous observons de nouveau une surreprésentation des collègues du supérieur parmi les promus : 4 parmi les 24 collègues accédant à la classe exceptionnelle.

Certains territoires sont totalement oubliés dans ce tableau de promotion. La Meuse qui comptait au moins deux collègues promus chaque année, n'en a aucun contre 12 en Moselle, 9 dans le 54 et 3 dans les Vosges.

De nouveau, et encore davantage cette année, le corps d'inspection et l'administration

se sont affranchis de la logique de fluidité de l'accession à ce grade en ne favorisant pas la promotion de collègues proches du départ à la retraite.

Cette posture idéologique de notre administration, qui éprouve les plus grandes difficultés à expliciter sa notion du mérite, et la part excessive des promotions au titre du vivier 1 limiteront mécaniquement le nombre des futures promotions à ce grade pour les prochaines années.

Pour information, parmi les 24 collègues promus cette année, 7 sont nés dans les années 1970. Ce sont donc 7 futures possibilités de promotion à ce grade bloquées pour au moins les 10 prochaines années.

Par contre, seuls 4 collègues nés avant 1960 sont promus.

Concernant l'accession à l'échelon spécial, seuls quatre collègues ont été promus contre 7 en 2020.

Nous conseillons fortement aux collègues promouvables, plus particulièrement à ceux qui sont proches de l'âge de la retraite, qui se sentent légitimement lésés par ce tableau de promotion d'interpeller le corps d'inspection pour obtenir les éléments justifiant leur non-promotion.

Nous vous proposons sur le site académique du SNEP un corps de mail à envoyer aux I.P.R..

Patrick CHEVALLIER